



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Direction
des programmes**

**Rapport
pour spécialistes**

LE COMPORTEMENT CRIMINEL ET
INSTITUTIONNEL DES PSYCHOPATHES

Nº 1984-87

RC
451.4
.P68
W6
1984
F

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère

RC
451.4
.P68
WG
1984
F

DR S. WONG
PSYCHOLOGUE
AU CENTRE PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL
DE SASKATOON
ET
PROFESSEUR ADJOINT
À L'UNIVERSITÉ DE SASKATCHEWAN

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL
JULY 14 1987
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

LE COMPORTEMENT CRIMINEL ET
INSTITUTIONNEL DES PSYCHOPATHES

N° 1984-87

Ce document de travail a été préparé en 1984, sous contrat, pour le Service de recherche et il est rendu disponible tel que demandé par le ministère du Solliciteur général du Canada. Les opinions qu'il exprime sont celles de l'auteur et, non nécessairement, celles du ministère du Solliciteur général du Canada. Ce document ne peut être reproduit, cité ou publié sans la permission du ministère.

Ce document de travail est disponible en anglais. This working paper is available in English.

Remerciements

Je veux remercier Kim Badovinac, Natalie Polvi et Tracy Pytlowany qui ont collaboré à la cueillette des données, de même que Kathy Huebert pour son précieux concours à l'analyse de ces données.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers l'Administration régionale de la Commission nationale des libérations conditionnelles (Prairies) qui a permis l'accès aux dossiers nécessaires à l'étude et envers le ministère du Solliciteur général du Canada pour son appui financier.

Table des matières

Remerciements	i
Table des matières	ii
Résumé	iv
Introduction	1
Diagnostic de la psychopathie	2
Incidence de la psychopathie	6
Étiologie de la psychopathie	7
Antécédents criminels des psychopathes	8
Comportements institutionnels	9
Méthodologie	11
Sujets	11
Cueillette des données	13
Échelle d'évaluation de la psychopathie	14
Analyse des données	16
Résultats	17
Représentativité de l'échantillon	17
Caractéristiques démographiques de l'échantillon	25
Échelle d'évaluation de la psychopathie	25
1. Fiabilité des interévaluateurs	25
2. Fiabilité des interévaluateurs de l'évaluation de chacun des 22 sujets	25
3. Utilisation de l'échelle d'évaluation de la psychopathie sans entrevue avec les détenus	28
4. Échelle d'évaluation de la psychopathie abrégée de 15 points	30

Degrés de psychopathie de l'échantillon	31
1. Psychopathie mesurée par les évaluateurs	31
2. Psychopathie mesurée pour les institutions	31
Sélection de groupes de sujets légèrement, moyennement ou hautement psychopathes	37
Groupes de sujets légèrement, moyennement, hautement psychopathes et degrés de sécurité des institutions	39
Différences entre les groupes de sujets légèrement (L) et hautement (H) psychopathes et	41
1. Origines raciales	41
2. Âge et niveau d'instruction	43
3. Situation familiale et éducation	43
4. Adolescence et antécédents criminels	45
5. Libérations conditionnelles	47
6. Révocation de la libération sous surveillance obligatoire	50
7. Incidences du nombre de détenus illégalement en liberté	50
8. Transfèvements entre les établissements	51
9. Diagnostics psychiatriques	51
10. Antécédents de tentatives de suicide et de pertes de mémoire	54
11. Projets	54
12. Niveau d'instruction et emploi	56
13. Gravité du délit en fonction de l'âge des détenus	56
Conclusion	60
Bibliographie	62

RÉSUMÉ

Cette étude est fondée sur un échantillonnage, fait au hasard, qui réunit 15 % des détenus du Service correctionnel du Canada de la région des Prairies. La liste de contrôle de la psychopathie établie par Hare et Frazelle (1980) a été employée pour déterminer les groupes de sujets légèrement, moyennement ou hautement psychopathes. Les deux formulaires de contrôle, celui de 22 points et le formulaire abrégé de 15 points, se sont révélés des outils fiables dans la sélection des détenus psychopathes.

Quinze à trente pour cent des sujets de l'échantillon étaient des psychopathes, les pénitenciers à sécurité maximum en ayant proportionnellement plus que les autres. L'ensemble du groupe de psychopathes montrait plus d'antécédents criminels et des dossiers plus graves que le groupe de psychopathes légers. Les membres du premier groupe avaient également plus fréquemment manqué aux conditions de la liberté conditionnelle et de la liberté sous surveillance obligatoire et ils présentaient une plus grande incidence de délits en général. Contrairement à ce qu'avancent d'autres rapports, leur criminalité persistait jusqu'à la fin de la trentaine.

INTRODUCTION

Le but de l'étude est d'examiner systématiquement la relation entre le degré de psychopathie des détenus fédéraux choisis au hasard et leurs comportements criminels et institutionnels.

Bien que le concept de la psychopathie soit connu depuis longtemps (Pritchard, 1835), ce n'est que récemment qu'on a sérieusement essayé de le définir avec rigueur à des fins de diagnostic et de recherches. Dans les cinq éditions de son livre intitulé The Mask of Sanity, Cleckley (1976) a acquis énormément d'autorité en traçant le profil clinique du psychopathe. Il décrit ainsi les principales caractéristiques du psychopathe: charme superficiel et bonne intelligence; absence de psychose et aucun signe d'irrationalité; absence de nervosité ou de manifestations psychonévrotiques; indigne de confiance, menteur et hypocrite; absence de remords ou de honte; comportement antisocial non motivé; faiblesse de jugement et incapacité d'apprendre de ses expériences; égocentrisme pathologique et incapacité d'aimer; réactions affectives faibles; perte particulière du discernement; ne répond pas à la plupart des relations personnelles; comportement rébarbatif invraisemblable sous l'influence de l'alcool, parfois même en état de sobriété; sexualité impersonnelle, triviale et peu intégrée; incapacité de respecter un plan de vie. Dans le document qui suit, les critères de Cleckley serviront à définir approximativement la psychopathie.

Karpman (1961) a décrit le psychopathe comme une personne insensible, immature, émotivement superficielle. Le psychopathe ne souffre aucun retard dans la satisfaction de ses besoins immédiats, et la perspective d'une récompense ou d'une punition influence fort peu son comportement. Karpman divise les psychopathes en deux catégories: les rapaces agressifs et les parasites passifs. Les premiers ont souvent recours à la violence pour satisfaire leurs besoins tandis que les deuxièmes sont plus manipulateurs et charment en se montrant désarmés, sans ressource. McCord et McCord (1964), après une vaste étude de la documentation sur le sujet, concluent que deux des caractéristiques du psychopathe sont l'absence de sentiments d'amour et de culpabilité, reliée à un manque d'empathie et de remords. Foulds (1965) et Buss (1966) considèrent que l'égoïsme d'une part et l'absence d'empathie et d'affection d'autre part sont les deux principaux traits de caractère des psychopathes pouvant expliquer leur comportement antisocial.

Diagnostic de la psychopathie

Plusieurs méthodes différentes ont servi au diagnostic de la psychopathie et à la sélection de sujets à des fins d'étude. Parmi ces méthodes, on retrouve l'évaluation psychiatrique et générale, le rapport personnel des études de personnalité et les listes de contrôle fondées sur des critères de comportement.

Parmi les critères de diagnostic psychiatrique les plus employés, celui qui se rapproche le plus du syndrome de la psychopathie est le

Trouble de la personnalité de type antisocial, selon le American Psychiatric Association (APA) Diagnostic and Statistical Manual, 3^e édition (DSM-III). Les principales caractéristiques incluent des antécédents de comportement chroniquement antisocial se manifestant avant l'âge de 15 ans et jusqu'à l'âge adulte: le vol, les rixes, les absences non autorisées, l'irresponsabilité envers la famille, les amis et les partenaires sexuels, de même que l'incapacité d'entretenir des relations étroites. En employant les critères de diagnostic DSM-III, Hare (1980a) a découvert que 39 % des 171 détenus fédéraux choisis au hasard avaient été diagnostiqués antisociaux par les deux cliniciens.

Des évaluations globales de la psychopathie, habituellement fondées sur la description de Checkley (1976), ont aussi été employées. Hare et ses collègues (1978) ont évalué le degré de psychopathie de détenus à l'aide d'une échelle à sept niveaux fondée sur une vaste étude des dossiers et des entrevues. Ils ont constaté que l'on peut se fier aux entrevues dans une proportion de 0,80. Il a également été démontré que les évaluations globales corroborent fortement le diagnostic DSM-III de Troubles de la personnalité de type antisocial. Le coefficient kappa (Cohen, 1960) estimait à 0,70 l'accord entre les troubles de la personnalité de type antisocial et l'évaluation globale de la psychopathie. Quand les troubles de la personnalité de type antisocial étaient traités comme une variable dichotomique, une corrélation significative (bisérielle $r=0,61$, $df=169$, $p < 0,001$) avec l'évaluation globale de la psychopathie a été établie (Hare, 1978).

Hare et ses collègues ont créé une liste de contrôle du comportement du psychopathe qui a été largement vérifiée. Elle comporte 22 points, chacun étant relié à une importante caractéristique du psychopathe. L'évaluation des points est fondée sur une vaste étude des dossiers des détenus et sur des entrevues structurées. La grande fiabilité interévaluateur (0,82 à 0,93) de même que la possibilité de généraliser les coefficients (0,85 à 0,89) ont été soulignées (Schroeder, Schroeder et Hare, 1983). Elle est aussi fortement en corrélation avec les évaluations globales de la psychopathie et le diagnostic des Troubles de la personnalité de type antisocial DSM-III (Hare, 1980).

Néanmoins, d'autres chercheurs préfèrent employer des profils issus de rapports personnels plutôt que des échelles d'évaluation pour en arriver à une définition opérationnelle de la psychopathie (Blackburn, 1979; Eysenck, 1977; Zuckerman et Link, 1968). Parmi les plus utilisées, on retrouve le Minnesota Multiphasic Personality Inventory (MMPI). Des résultats élevés sur les échelles du Psychopathic Deviate (Pd) et de Hypomania (Ma) sont souvent considérés comme des indices de psychopathie. L'échelle de Recherche de sensations (Zuckerman et Link, 1968) et l'échelle de Socialisation (So) du California Psychological Inventory (Megargee, 1972) sont également employées indépendamment ou avec la MMPI lors de la sélection des sujets.

Les deux modes de sélection, dont les informations découlent des dossiers ou de rapports personnels, se fondent sur des raisonnements bien différents. La sélection faite à partir des dossiers repose surtout sur un

échantillonnage du comportement antérieur et des condamnations, tels que notés officiellement, des sujets. L'autre mode de sélection s'appuie, quant à lui, sur des informations d'ordre volontaire. Il a été prouvé (Cleckley, 1976) que les modèles de comportement psychopathique demeurent remarquablement stables au fil des ans. Les renseignements tirés de dossiers détaillés devraient donner un compte rendu raisonnable du comportement antérieur et ils devraient aussi laisser prévoir le comportement futur. Par ailleurs, les psychopathes sont souvent qualifiés comme étant indignes de confiance. On peut conséquemment se demander si l'on doit se fier aux renseignements transmis volontairement par de telles personnes. Il semble donc y avoir des arguments à priori en faveur de l'utilisation des dossiers pénitentiaires en tant que source principale de renseignements pertinents à la sélection des sujets.

Une récente étude de Hare (en cours d'impression), révélait les liens interévaluateurs et les corrélations entre les différents modes d'évaluation de la psychopathie. Les évaluations globales, les listes de contrôle, MMPI (les échelles Pd et Ma), l'échelle de Socialisation CPI, DSM-III et le rapport personnel ont été examinés. Les liens interévaluateurs et les corrélations entre les échelles étaient plus considérables entre les échelles d'évaluation (incluant la DSM-III) et beaucoup moins évidents en ce qui a trait aux rapports personnels. La ressemblance entre les mesures données par l'étude clinique du comportement (échelles, listes de contrôle, DSM-III) et celles fournies par les rapports personnels étaient, mis à part quelques exceptions, plutôt faibles.

Comme on peut le constater, le meilleur mode de sélection des sujets demeure l'objet d'une controverse. En attendant le consensus sur la question, les chercheurs feraient bien de se montrer prudents. Ils devraient définir de façon opérationnelle leurs critères et leurs modes de sélection, et donner sur leurs sujets le plus de renseignements possible dans des publications. Pour des raisons qui seront exposées en détail dans le chapitre intitulé Méthodologie, les sujets de l'expérience proposée seront choisis selon les résultats donnés par la Liste de contrôle de la psychopathie (Hare et Frazelle, 1980) qui se fonde sur les renseignements tirés des dossiers pénitentiaires.

L'incidence de la psychopathie

L'incidence de la psychopathie chez diverses populations carcérales varie de 78 % (Fuze, 1976), à environ 40 % (DSM-III) et à autour de 25 à 30 % selon l'évaluation de Hare (1980a) fondée sur des échantillons choisis dans des pénitenciers canadiens, provinciaux et fédéraux.

Toutefois, il n'y a eu aucune étude systématique de l'incidence de la psychopathie dans les institutions fédérales. Cette étude va tenter de pallier cette lacune car la question va au-delà de l'intérêt purement académique. Certains signes laissent croire que les psychopathes sont réfractaires aux traitements et si la population carcérale se compose principalement de psychopathes, la pertinence de nombreux programmes de réhabilitation et de traitement devra être remise en question.

Étiologie de la psychopathie

Nombre de théories ont été avancées pour expliquer l'étiologie de la psychopathie (voir Hare et Schalling, 1978). Hare (1970) et Satterfield (1978) croient que les psychopathes souffrent peut-être d'une sous-excitation corticale chronique. Eysenck (1977) et Mednick et Hutchings (1978) affirment, en se fondant sur des données tirées d'étude sur des jumeaux et sur l'adoption, que les prédispositions génétiques jouent peut-être un rôle important dans la prévision de la psychopathie. D'autre part, Sarason (1978) souligne l'influence de l'environnement et avance l'hypothèse que la délinquance juvénile et d'autres comportements criminels sont peut-être les manifestations d'antécédents peu souhaitables en matière d'expériences d'apprentissage social et cognitif. Hare (1978) soutient également que si les psychopathes réussissent assez bien à atténuer les messages sensoriels désagréables qu'ils reçoivent, ils sont par contre moins habiles à éviter les sanctions. La première de ces théories, selon laquelle les psychopathes souffriraient d'une sous-excitation corticale chronique, a été attentivement considérée. Brièvement, elle suggère que, comparativement aux non-psychopathes, les psychopathes tendent à être sous-excités au niveau du cortex, au repos et particulièrement dans des situations monotones. Conséquemment, une variété et un nombre excessif de stimulations sont nécessaires au maintien optimal de l'excitation. Pour ce faire, l'individu peut s'adonner à des activités agressives, impulsives, voire criminelles. Cette hypothèse expliquerait aussi la recherche de sensations et de stimuli, attitude qui caractérise couramment plusieurs psychopathes.

D'autres recherches ont également évoqué la présence d'un niveau anormalement bas d'excitation corticale chez les psychopathes. Ce sont celles qui se sont penchées sur les enfants hyperactifs. Robins (1966) révèle que les résultats d'un suivi de 30 ans montrent qu'environ 1/3 des enfants hyperactifs reçus à un centre de psycho-pédagogie ont, plus tard, été diagnostiqués comme étant psychopathes. Chez les adultes psychopathes, la prédominance des symptômes d'hyperactivité présents durant l'enfance était aussi évidente.

Des études psychophysiologicals (Satterfield and Dawson, 1971) d'un échantillon d'enfants hyperactifs ont aussi montré qu'environ 60 à 70 % de ceux-ci présentaient un niveau anormalement bas d'excitation corticale. Les auteurs, se fondant sur le niveau de conductance de la peau au repos, la fréquence de fluctuations spontanées de conductance de la peau, et les réponses de conductance de la peau pour déterminer le degré d'excitation, ont découvert un niveau d'excitation anormalement bas chez un échantillon d'enfants hyperactifs. En outre, ces enfants ont vu leurs symptômes d'hyperactivité décroître grâce à des médicaments stimulants qui augmentaient l'excitation corticale.

Antécédents criminels des psychopathes

Il a été prouvé que les antécédents criminels des psychopathes sont plus importants que ceux des non-psychopathes (Hare, 1980a). Les psychopathes ont été trouvés coupables de nettement plus de vols, vols à main armée et voies de fait, mais de moins de délits en matière de

stupéfiants que les non-psychopathes (Hare, 1980a). Les psychopathes cumulent plus de condamnations pour des infractions avec violence (voies de fait, possession d'arme mais non meurtre) que les non-psychopathes (Hare et McPherson, en cours d'impression). Bien que les psychopathes montrent de toute évidence un comportement agressif et violent, 82,2 % des détenus appartenant au groupe de psychopathes, contre seulement 38,7 % de ceux figurant dans le groupe de non-psychopathes, ont obtenu au moins une libération conditionnelle - une nette différence entre les deux groupes. Cependant, cette différence est peut-être due au fait que les psychopathes, en tant que groupe, passent plus de temps en prison que les non-psychopathes et qu'ils ont conséquemment plus d'occasions de faire une requête en libération conditionnelle.

Cette étude va tenter d'appliquer certaines de ces découvertes à un groupe de détenus représentatifs. Les raisons qui motivent différentes formes de manquement aux conditions de la libération conditionnelle vont aussi être examinées.

Comportements des détenus

Il existe très peu de renseignements sur les comportements des détenus psychopathes à l'intérieur du système carcéral. Hare et McPherson (en cours d'impression) rapportent qu'un plus grand pourcentage de psychopathes que de non-psychopathes, d'après un échantillon de détenus d'un pénitencier fédéral à sécurité moyenne, a été impliqué dans au moins un geste agressif (menaces verbales, rixes, etc.).

Dans cette étude, les comportements des psychopathes comparés à ceux des non-psychopathes seront étudiés selon le nombre d'accusations formelles émises à leur égard et selon le degré de violence et de menaces exprimé au cours des infractions.

MÉTHODOLOGIESujets

Aux fins de la présente étude, 315 sujets ont été choisis au hasard dans huit établissements fédéraux de correction de la région des Prairies. Ces huit établissements sont: le Pénitencier de la Saskatchewan, la ferme de l'Établissement de la Saskatchewan, l'Établissement de Bowden, l'Établissement d'Edmonton, l'Établissement de Stony Mountain, l'Établissement de Drumheller, l'Établissement de Rockwood et le Centre psychiatrique régional de Saskatoon (CPRS). Les 315 sujets représentent 15 pour cent de la population de chaque établissement telle qu'inscrite dans le Current Inmates in Canada, liste publiée par le Service correctionnel du Canada, le 14 février 1983.

La sélection a été faite ainsi:

Pour chaque établissement, sauf le Centre psychiatrique régional de Saskatoon, les noms et les numéros SED de tous les détenus de l'établissement ont été tirés du Current Inmates in Canada, publié le 14 février 1983. Ce document dresse la liste alphabétique des détenus et donne le nom de l'établissement où chacun se trouve. Dans le cas du CPRS, le mode de sélection a été légèrement différent. On a employé la liste des détenus actuels établie par l'établissement, puisqu'elle était prête. On a donc ainsi recueilli huit listes alphabétiques. Les détenus de chaque liste ont reçu des nombres séquentiels de 1 à N. Un ordinateur a ensuite choisi au hasard les nombres 1 à N. Les premiers 30 % de nombres N à avoir

été choisis au hasard ont été reliés aux noms des détenus. Cette façon de faire a été répétée pour chaque établissement. On a sélectionné trente pour cent des détenus de chaque établissement car on prévoyait qu'un certain nombre d'entre eux seraient exclus de l'étude pour diverses raisons. Les dossiers des détenus gardés en filières à l'Administration régionale de la Commission nationale des libérations conditionnelles, de Saskatoon, ont été les principales sources de renseignements lors de la cueillette des données.

Un détenu était exclu de l'échantillon s'il appartenait à l'un des groupes suivants: (i) on avait diagnostiqué chez lui des troubles psychopatiques (confirmés par au moins deux rapports psychiatriques); (ii) il avait été transféré en dehors de la région des Prairies - son dossier ne se trouvait donc plus au bureau de la CNLC); (iii) il avait été transféré à l'intérieur de la région avant le 30 avril 1983. Si un détenu avait été transféré dans un autre établissement avant le mois de mai, il y aurait vraisemblablement des rapports de cet établissement. Ces rapports ne tiendraient pas compte du comportement des détenus de l'établissement où il aurait séjourné et qui nous préoccupe; (iv) son dossier avait été envoyé à Ottawa à des fins d'étude, ce processus de révision étant normal en cas d'appel; (v) son dossier avait été envoyé aux Archives, sa sentence étant purgée. D'autres critères ont servi pour l'exclusion de certains détenus du CPRS. Comme la liste était à jour, le seul critère applicable était le (i). L'examen psychiatrique d'entrée servait à déterminer la présence de psychoses. Les motifs d'exclusion de (ii) à (v) sont mentionnés sous "administratifs" dans le Tableau I. La sélection s'est poursuivie ainsi jusqu'à ce que l'échantillon totalise 15 % de la population carcérale de chaque établissement.

Bref, l'échantillon actuel est composé de 15 % de détenus choisis au hasard dans chacun des huit établissements fédéraux de la région des Prairies.

Cueillette des données

La cueillette des données s'est faite à partir des dossiers de l'Administration régionale des Prairies (Saskatoon) de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Ces dossiers contiennent habituellement les renseignements suivants: résumé de l'évolution du cas, rapports psychiatriques, psychologiques et sociaux, enquêtes communautaires, résumés des transfèvements, décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Une évaluation du degré de psychopathie de chaque détenu de l'échantillon a été faite à l'aide de l'échelle de recherche de l'enquête sur la psychopathie dans la population criminelle (Hare et Frazelle, 1980). Des données furent aussi recueillies à partir de diverses autres variables. Parmi celles-ci notons les antécédents criminels, l'histoire familiale, le comportement en établissement, les problèmes psychiatriques, les antécédents en usage de stupéfiants, la liste des infractions, la disponibilité de soutien familial et communautaire. La description détaillée de toutes les variables se trouve dans le livre des codes disponible chez l'auteur.

L'intention première de ce rapport est de définir les changements de comportement criminel des détenus psychopathes et non-psychopathes au fil

du temps. Cela se traduit par l'organisation d'une grande partie des données de base en tranches de six ans, commençant en 1938. Toutefois, seul un faible nombre des variables se prête à cette forme d'analyse, étant donné l'absence de certains renseignements.

Le degré de psychopathie de chaque dossier était évalué par deux évaluateurs. La moyenne de leurs évaluations donnait le degré définitif de psychopathie de chaque détenu. Toutes les autres variables étaient évaluées par un seul évaluateur.

Les dossiers de la CNLC ne contiennent habituellement pas de renseignements détaillés sur les infractions en établissement des détenus. Par exemple, on n'y trouve pas le nombre et la nature des accusations d'ordre institutionnel ni le nombre de jours de perte en réduction de peine. En général, ce genre de renseignements est présenté sous une forme purement descriptive. Les dossiers IDRIS de certains détenus ont été fournis par les établissements de façon que l'on recueille des données plus complètes sur leurs comportements en établissement.

L'administration régionale de la CNLC a permis l'accès à ses dossiers et le coordonnateur régional du droit à la vie privée a permis l'accès aux dossiers IDRIS des détenus.

Echelle d'évaluation de la psychopathie

Différents chercheurs ont eu recours à un certain nombre d'outils pour choisir les sujets de leurs recherches. Ces outils comprennent les

évaluations globales, les listes de contrôle du comportement, les rapports personnels et différentes combinaisons de ces outils. Une description détaillée des avantages et des désavantages de chacun a été donnée par Hare et Cox (1978) et Hare (en cours d'impression). Ces auteurs se sont rendu compte que les évaluations globales de la psychopathie faites par des personnes familières avec le concept de la psychopathie sont très faibles. Cependant, il n'existe, pour faire ces évaluations, aucun critère comportemental explicite. En ce qui a trait à l'usage des rapports personnels pour la sélection des sujets, des renseignements contradictoires mettent en doute leur validité et leur fiabilité. La présente étude a eu recours, pour la sélection des sujets, à l'échelle d'évaluation de la psychopathie (EEP) élaboré par Hare et Frazelle (1980)¹ pour les motifs suivants:

- (1) les points à évaluer semblaient être les plus reliés à la conception clinique de la psychopathie;
- (2) le total des résultats de la liste de contrôle est en étroite corrélation avec l'évaluation clinique de la psychopathie et de diagnostic DSM-III des troubles de la personnalité de type antisocial;
- (3) l'évaluation pouvait se faire principalement à partir des renseignements démographiques et comportementaux donnés dans les dossiers des détenus. Bien que Hare et Frazelle (1980) recommandent aussi d'ajouter à l'étude des dossiers une brève rencontre avec le détenu, il sera démontré plus loin que la seule étude des dossiers, sans entrevue complémentaire, donne des résultats satisfaisants;

(4) des lignes directrices explicites facilitent l'évaluation.

Cette échelle de Hare et Frazelle (1980) aborde 22 points qui correspondent chacun à une importante caractéristique de la psychopathie. La liste de ces points apparaît au Tableau 7. Chaque point est jugé de 0 à 2: 0 si cela ne s'applique pas au détenu, 1 en cas d'incertitude, 2 quand cela s'applique au détenu. L'analyse factorielle montre que ces 22 points se rapportent à cinq facteurs (Hare, 1980b) significatifs du concept de la psychopathie. Ces cinq facteurs réunis totalisent 61 % de l'ensemble des variances. Dans le cadre de la présente étude, deux évaluateurs, familiers à la fois avec le concept de la psychopathie et l'usage de l'échelle d'évaluation, ont évalué tous les dossiers à l'exception de 22. Ces 22 dossiers appartenaient à des détenus qui ont été transférés à l'extérieur de la région avant que le 2^e évaluateur n'ait pu faire son travail. Il n'y a eu aucune rencontre avec les détenus.

Analyse des données

L'analyse des données a été faite avec un ordinateur DEC-20 à l'aide du Statistical Packages pour le compte des Sciences sociales de l'Université de la Saskatchewan.

RÉSULTATSReprésentativité de l'échantillon

Au Tableau 1 figurent, pour chacun des huit établissements, le nombre total des dossiers de détenus consultés, le nombre de dossiers exclus de l'échantillon, les motifs de leur exclusion et le nombre total de détenus de l'échantillon. La population des pénitenciers à sécurité moindre a tendance à être plus mobile. Conséquemment, proportionnellement plus de détenus de ces établissements n'ont pu participer à cette étude pour des motifs d'ordre administratif.

Des 557 dossiers de l'échantillon initial, 242 (43,45 %) ont été exclus, soit pour raisons administratives, soit pour cause de maladie mentale (psychose). Étant donné le grand pourcentage d'exclusion, il importe de vérifier si l'échantillon final demeure représentatif de la population carcérale des Prairies et s'il n'est pas biaisé de quelque façon que ce soit. En pratique, il est difficile de déterminer la représentativité d'un échantillon parce que les paramètres de la population ne sont habituellement pas disponibles pour fins de comparaison avec l'échantillon. Ce qui n'est pas le cas ici. Certains paramètres de la population carcérale de chaque établissement se trouvent dans les publications officielles (âges, races, etc.). Ainsi, il est possible de comparer l'échantillon et la population en se fondant sur de telles variables. En théorie, un échantillon représentatif accordera à chaque variable une valeur identique à celle qui se retrouve dans la population.

Tableau 1

Motifs d'exclusion des détenus de l'échantillon initial

Établissements	Nombre de dossiers consultés	Nombre de détenus exclus et motifs d'exclusion		Nombre de détenus encore dans l'échantillon
		Maladie mentale	Raisons administratives	
Ferme Sask.	29	0	18	11
Rockwood	53	1	39	13
Bowden	51	0	24	27
Drumheller	124	2	47	75
Stony Mountain	118	0	41	77
CPR (Prairies)	27	14	0	13
Pén. Sask.	104	2	33	69
Edmonton	51	1	20	30
Total	557	20	242	315

En pratique, la valeur n'est généralement pas identique mais l'écart ne devrait pas être important. S'il l'est, il faut remettre en question la représentativité de l'échantillon. La présente étude a effectué semblables comparaisons et en donne les résultats dans les Tableaux 2, 3, 4 et 5.

Le Tableau 2 donne l'âge moyen des détenus de l'échantillon et celui de la population carcérale (entre parenthèses), pour chacun des huit établissements. L'âge moyen de la population carcérale de chaque établissement a été tiré de Rapport du profil de la population du Service correctionnel du Canada, le 3 mars 1983. Comme on n'y trouve que des tranches d'âges, l'âge intermédiaire de chaque tranche d'âges a été considéré comme l'âge moyen à des fins de comparaison. L'âge moyen de la population est donc approximatif et aucune comparaison statistique ne peut être faite entre l'âge moyen de la population et celui de l'échantillon. Néanmoins, on peut constater, au Tableau 2, que l'âge moyen de la population et celui de l'échantillon se ressemblent beaucoup sauf dans le cas de l'Établissement de Rockwood, sur lequel nous nous pencherons plus tard.

Les Tableaux 3, 4 et 5 font part des résultats de la comparaison des origines raciales de la population et de l'échantillon.

Le Tableau 3 indique la proportion (en pourcentage) des différentes origines raciales des détenus de l'échantillon pour chacun des huit établissements.

Le Tableau 4 indique la proportion (en pourcentage) des différentes origines raciales des détenus de la population carcérale de chacun des huit établissements telle que tirée du Rapport du profil de la population.

Tableau 2

Age moyen des détenus des huit établissements

Établissements	Age moyen (en années)		Écart normalisé	Tranches d'âge
Ferme Sask.	32,00	(31,27)*	7,64	20 - 50
Rockwood	39,62	(33,49)	11,08	23 - 63
Bowden	33,70	(31,82)	12,72	19 - 70
Drumheller	27,84	(27,74)	7,96	18 - 56
Stony Mountain	28,71	(28,44)	8,85	17 - 53
CPR (Prairies)	32,31	(28,89)	13,83	20 - 64
Pén. Sask.	31,57	(31,02)	9,23	17 - 54
Edmonton	29,83	(29,21)	7,46	22 - 57
Total	30,38		9,61	17 - 70

*Age moyen des détenus adapté de Rapport du profil de la population du Service correctionnel du Canada, le 31 mars 1983.

Tableau 3

Origines raciales des détenus de l'échantillon des huit établissements

Races (en pourcentage)

Établissements	Caucasiens	Indiens	Métis	Négroïdes	Asiatiques	Inuit	N
Ferme Sask.	72,73	27,27	0,00	0,00	0,00	0,00	11
Rockwood	38,46	61,54	0,00	0,00	0,00	0,00	13
Bowden	77,78	14,82	3,70	0,00	0,00	3,70	27
Drumheller	76,00	16,00	5,34	1,33	1,33	0,00	75
Stony Mountain	61,04	23,38	12,98	1,30	1,30	0,00	77
CPR (Prairies)	84,62	7,69	7,69	0,00	0,00	0,00	13
Pén. Sask.	71,02	11,59	13,04	2,90	0,00	1,45	69
Edmonton	76,67	10,00	10,00	0,00	3,33	0,00	30
Total	70,16	18,10	8,89	1,27	0,97	0,63	315

Tableau 4

Origines raciales des détenus des huit établissements
 De Rapport du profil de la population, Service correctionnel
 du Canada, le 31 mars 1983

Races (en pourcentage)

Établissements	Caucasiens	Indiens	Métis	Négroïdes	Asiatiques	Inuit	Autres mentionnées	Non
Ferme Sask.	65,44	20,99	7,41	1,23	1,23	0,00	2,47	1,23
Rockwood	62,26	24,53	5,66	0,94	0,00	0,00	1,89	4,72
Bowden	75,61	11,59	4,88	0,00	1,22	1,83	3,04	1,83
Drumheller	64,12	18,06	8,33	2,55	0,93	0,69	3,93	1,39
Stony Mountain	56,98	23,11	12,82	0,46	1,14	0,00	1,83	3,66
CPR (Prairies)	75,00	11,36	10,22	0,00	0,00	1,14	1,14	1,14
Pén. Sask.	66,84	17,62	8,55	2,59	0,52	0,78	1,29	1,81
Edmonton	66,67	16,94	11,47	0,55	0,00	0,55	2,73	1,09

Le Tableau 5 résume les deux précédents et indique la proportion de détenus, de l'échantillon et de la population, qui peuvent être identifiés soit comme Caucasiens, soit comme "autres" (toutes les origines raciales autres que "Caucasiens"), pour chacun des huit établissements. Ensuite, à l'aide de tests de type Chi-square appliqués à chacun des huit établissements, on a vérifié la correspondance des origines raciales des détenus de l'échantillon avec celles des détenus de la population. Aucune différence significative n'a été constatée sauf, encore une fois, dans le cas de l'établissement de Rockwood.

On peut tirer deux conclusions de ces analyses:

- (1) l'âge moyen et les origines raciales des détenus de l'échantillon et des détenus de la population ne présentent aucune différence significative dans le cas de tous les établissements à l'exception de l'Établissement de Rockwood;
- (2) l'échantillon de l'Établissement de Rockwood n'est pas représentatif en ce qui a trait à l'âge moyen et aux origines raciales.

L'échantillon de cet établissement est composé de seulement 13 sujets ce qui représente 4,12 % de l'échantillon total. Bien que l'échantillon ne soit pas représentatif, le petit nombre des détenus de Rockwood ne devrait pas influencer significativement les conclusions tirées de l'échantillon total des 315 sujets. Toutefois, la prudence s'impose lorsque l'échantillon de Rockwood est considéré indépendamment. Bref, les résultats de ces analyses indiquent que l'échantillon de 315 sujets est représentatif des populations en question.

Tableau 5

Origines raciales des détenus de l'échantillon
et des populations carcérales des huit établissements

Races (en pourcentage)

Établissements	Caucasiens		Autres		χ^2	
Ferme Sask.	72,73	(65,44)*	27,27	(34,56)	1,24	n.s.**
Rockwood	38,46	(62,26)	61,54	(37,74)	11,33	p < ,05
Bowden	77,78	(75,61)	22,22	(24,39)	0,13	n.s.
Drumheller	76,00	(64,12)	24,00	(35,88)	3,36	n.s.
Stony Mountain	61,04	(56,98)	38,96	(43,02)	0,34	n.s.
CPR (Prairies)	84,62	(75,00)	15,38	(25,00)	2,87	n.s.
Pén. Sask.	71,02	(66,84)	28,98	(33,16)	0,41	n.s.
Edmonton	76,67	(66,67)	23,33	(33,33)	2,46	n.s.

*

Les chiffres entre parenthèses sont tirés de Rapport du profil de la population du Service correctionnel du Canada, le 31 mars 1983.

**

n.s. = non significatif

Caractéristiques démographiques de l'échantillon

L'âge et les origines raciales de l'échantillon se trouvent aux Tableaux 2 et 3. Le Tableau 6 donne d'autres renseignements démographiques.

Echelle d'évaluation de la psychopathie

1. Fiabilité interévaluateur

L'évaluation des 22 points de l'échelle se trouve sur les 293 dossiers notés par les deux évaluateurs. La corrélation produit-moment de Pearson des deux blocs d'évaluation est 0,85 ($df = 292$, $p < 0,001$). Il semble y avoir un taux élevé de fiabilité interévaluateur entre les deux évaluations.

2. Fiabilité interévaluateur de l'évaluation de chacun des 22 points

L'ordonnance de Kendall des corrélations (tau) des deux évaluations de chacun des 22 points a été calculée de façon à déterminer la fiabilité interévaluateur de chaque point. La liste figure au Tableau 7.

Les 22 corrélations se situent au niveau .001. Ce résultat laisse voir une bonne fiabilité interévaluateur pour chacun des 22 points.

Tableau 6
 Caractéristiques démographiques de l'échantillon

	Moyenne	Écart normalisé	N
Âge	30,38	7,61	315
Nombre d'années d'instruction avant l'incarcération	9,22	7,04	313
Ordre de naissance	2,61	1,85	214
Âge lors du premier départ de la maison familiale	16,56	3,11	118
Nombre de frères et soeurs	4,37	3,39	277
Nombre d'enfants	0,96	1,42	308
Âge lors de la première infraction d'adulte	19,60	6,77	314
Nombre d'infractions	18,82	24,36	315
Nombre d'infractions à la discipline	3,33	5,84	315
Nombre d'infractions par année de liberté	2,96	3,51	315

Tableau 7

Corrélations interévaluateur pour chacun des 22 points de l'échelle d'évaluation de la psychopathie

Points de l'échelle d'évaluation	Kendall (tau)
1. Désinvolture/charme superficiel	,43
2. Précédemment diagnostiqué psychopathe (ou similaire)	,53
3. Égocentrisme/sens exagéré de sa propre valeur	,36
4. Tendance à l'ennui/faible tolérance de la frustration	,24
5. Tromperie et mensonges pathologiques	,41
6. Escroquerie et manque de sincérité	,57
7. Absence de remords ou de sentiment de culpabilité	,50
8. Indifférence et absence d'émotions profondes	,45
9. Insensibilité/absence d'empathie	,21
10. Mode de vie parasitaire - Parasitisme	,46
11. Colérique/faible maîtrise du comportement	,37
12. Promiscuité sexuelle	,41
13. Problèmes de comportement en bas âge	,48
14. Absence de projets à long terme réalistes	,23
15. Impulsivité	,32
16. Comportement irresponsable en tant que parent	,56
17. Nombreuses expériences maritales	,31
18. Délinquance juvénile	,61
19. Non fiable en probation ou en libération conditionnelle	,49
20. Incapacité d'assumer les conséquences de ses actes	,32
21. Variétés d'infractions	,52
22. Usage abusif d'alcool ou de stupéfiants n'est pas la cause directe du comportement antisocial	,43

3. L'usage de l'échelle d'évaluation de la psychopathie sans entrevues avec les détenus

Hare et Frazelle (1980) préconisaient l'usage de l'échelle d'évaluation complétée par des entrevues faiblement structurées avec les détenus de manière à recueillir des renseignements non disponibles dans les dossiers. Toutefois, dans le cadre de la présente étude et peut-être aussi pour d'autres recherches, il n'est pas toujours possible d'obtenir une entrevue d'une heure environ avec les détenus. Conséquemment, l'un des buts de cette étude est également d'établir si l'échelle d'évaluation peut être employée à des fins de sélection de sujets psychopathes sans entrevues complémentaires.

On a formé un groupe distinct de détenus fédéraux qui se trouvaient au CPR (Prairies). Chacun des deux évaluateurs a annoté les 31 dossiers selon les critères de l'échelle d'évaluation de la psychopathie. Une entrevue complémentaire, telle que suggérée par Hare et Frazelle (1980), a suivi et le résultat final de l'évaluation a été fondé sur l'étude des dossiers et sur l'entrevue.

Les moyennes des résultats de l'étude des dossiers d'une part et de l'étude des dossiers plus l'entrevue d'autre part sont respectivement de 22,04 (écart=6,85) et de 22,48 (écart=6,88) ($t=1,32$, $df=55$, $p<0,19$). La fiabilité interévaluation de l'étude des dossiers d'une part et la fiabilité de l'étude des dossiers plus l'entrevue d'autre part sont respectivement de 0,74 ($p<,001$) et de 0,81 ($p<,001$). Les résultats donnent à penser qu'une fiabilité interévaluateur satisfaisante peut être

obtenue à partir de l'étude des dossiers seulement. Les deux moyennes sont presque identiques et fortement reliées ($r=0,93$, $p<,001$).

Assez souvent, les recherches impliquent des groupes précis de détenus (par exemple, ceux qui sont faiblement, moyennement ou hautement psychopathes) et le recrutement du groupe est fondé sur un système de notes de passage. Bien que les résultats moyens obtenus avec et sans entrevues soient presque identiques, il est néanmoins possible que le fait d'ajouter une entrevue complémentaire a pu élever les résultats de certains détenus et les abaisser pour d'autres cas sans pour autant changer le résultat moyen. Pour vérifier cette possibilité, on a établi les notes de passage des groupes légèrement et hautement psychopathes à 20 et 30 respectivement. Les détenus dont les résultats étaient de 20 et moins se retrouvaient dans le groupe des légèrement psychopathes tandis que ceux dont les résultats atteignaient 30 et plus étaient classés hautement psychopathes; ceux dont les résultats se situaient entre ces deux notes de passage appartenaient au groupe moyennement psychopathe. Grâce à ces notes de passage, le nombre de cas qui changeaient de groupes quand on les évaluait par l'étude de leur dossier et une entrevue pouvait être informatisé.

Cette façon de procéder nous a permis de constater que, sur 31 cas, les résultats augmentaient pour 14, diminuaient pour 12, restaient les mêmes pour 5. L'augmentation moyenne était de 2,2 et la diminution moyenne de 1,5. Huit cas (sur 31) ont changé de groupes. Cinq sont passés du groupe moyen au groupe haut, un du groupe léger au groupe moyen et deux du moyen au léger. Aucun n'est passé d'un extrême à l'autre. Bref, six sont

montés et deux ont descendu de pas plus d'un groupe. Cela laisse supposer que la seule étude des dossiers pour l'évaluation de la psychopathie ne provoque que des changements mineurs à la baisse plus qu'à la hausse. Les cas dont les résultats sont les plus élevés semblent plus souvent sous-estimés. On a analysé les données plus tard en divisant les résultats de la seule étude des dossiers en deux groupes: ceux supérieurs à 24 et ceux inférieurs à 25. Parmi ces derniers, quatre ont augmenté, huit ont diminué et deux sont demeurés les mêmes, avec l'entrevue. Parmi les premiers, 10 ont augmenté, quatre ont diminué et trois sont demeurés les mêmes (Chi-square - 3,8, $p < ,05$). L'ensemble des résultats montre que le degré moyen de psychopathie obtenu avec ou sans entrevue n'offrait pas de différence significative, tandis que les résultats tirés de la seule étude des dossiers tendaient à sous-estimer la taille des deux groupes extrêmes. L'usage de ce dernier mode de sélection des sujets semble aboutir à des évaluations plus conservatrices des niveaux supérieurs et inférieurs de psychopathie.

4. Échelle d'évaluation de la psychopathie abrégée de 15 points

Hare a mentionné (cité par Howard, Bailey et Newman, dans un texte en cours d'impression) que l'Échelle d'évaluation de la psychopathie pouvait passer de 22 à 15 points sans que la fiabilité des résultats en souffre. Les 15 points conservés sont: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20 et 21 (se reporter au Tableau 7 pour la description des points). La corrélation produit-moment de Pearson entre les deux échelles est nettement significative ($r=0,96$, $df=314$, $p < ,001$). L'échelle abrégée peut donc être employée à la place de celle de 22 points et se révéler presque aussi fiable.

Degrés de psychopathie de l'échantillon

1. Psychopathie mesurée par les évaluateurs

Tous les dossiers sauf 22 ont été vus par deux évaluateurs qui ont, chacun indépendamment, évalué le degré de psychopathie des détenus après consultation exhaustive des dossiers. Le deuxième évaluateur n'a vu voir les 22 dossiers en question pour des motifs administratifs. Les évaluations moyennes (N=293) des évaluateurs 1 et 2 sont respectivement de 25,25 (écart normalisé=5,83) et de 25,1 (écart normalisé=6,08) et ne sont pas significativement différentes ($t=0,77$; $p < 0,44$). Dans les analyses suivantes, le degré de psychopathie de chaque détenu sera la moyenne des deux évaluations. Pour les 22 cas évalués une seule fois, c'est cet unique résultat qui sera utilisé.

2. Psychopathie mesurée par les établissements

Pour chacun des huit établissements, le degré moyen de psychopathie est donné au Tableau 8. L'analyse unilatérale des variances, avec le degré de psychopathie comme mesure dépendante et l'établissement comme mesure indépendante, a donné une proportion révélatrice coté F ($F=3,50$), $df=7/307$, $p < 0,001$). La fréquence de distribution du degré de psychopathie dans chacun des huit établissements figure au Tableau 9. La fréquence de distribution des degrés de psychopathie pour l'ensemble de l'échantillon apparaît à la Figure 1.

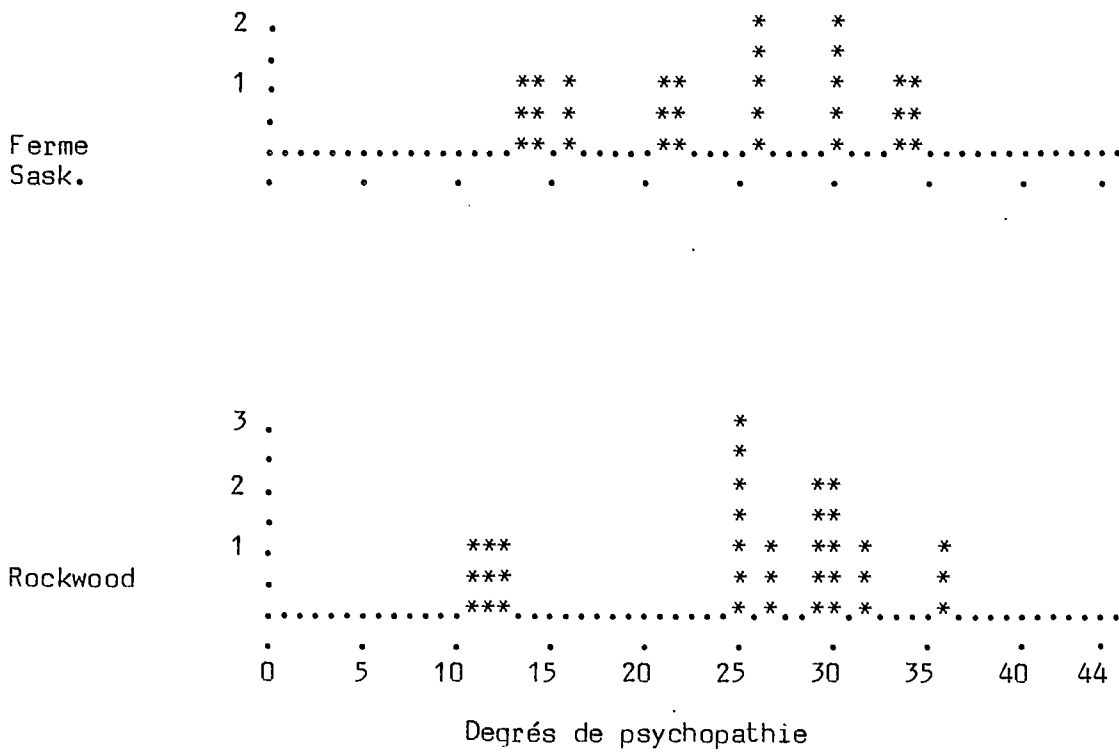
Tableau 8

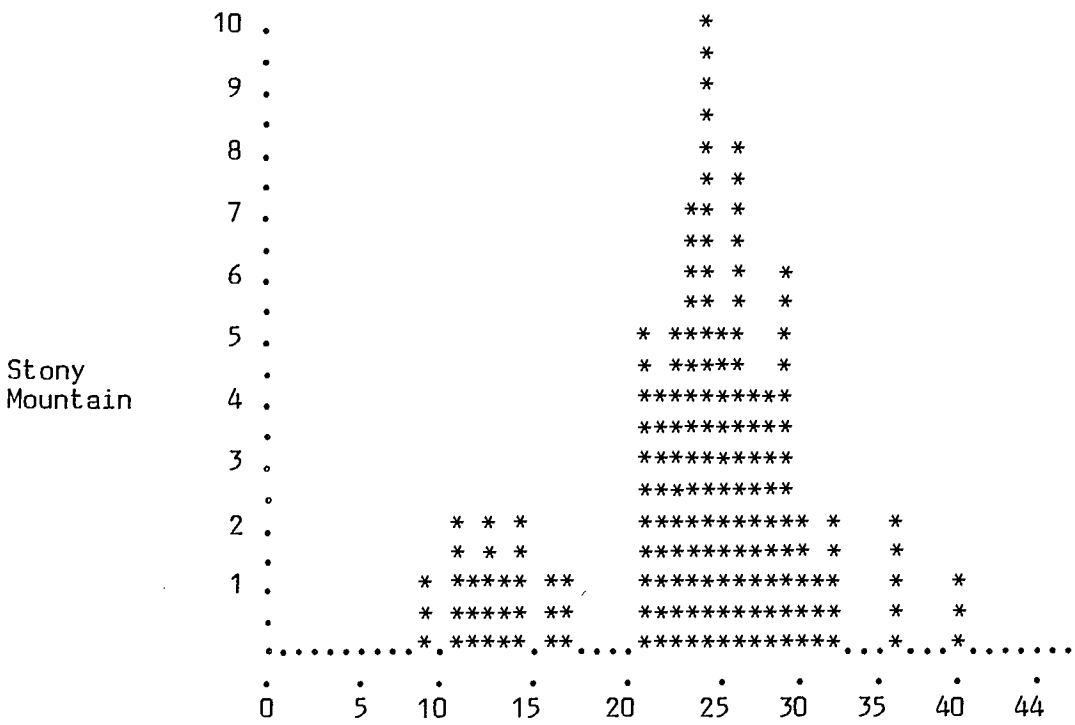
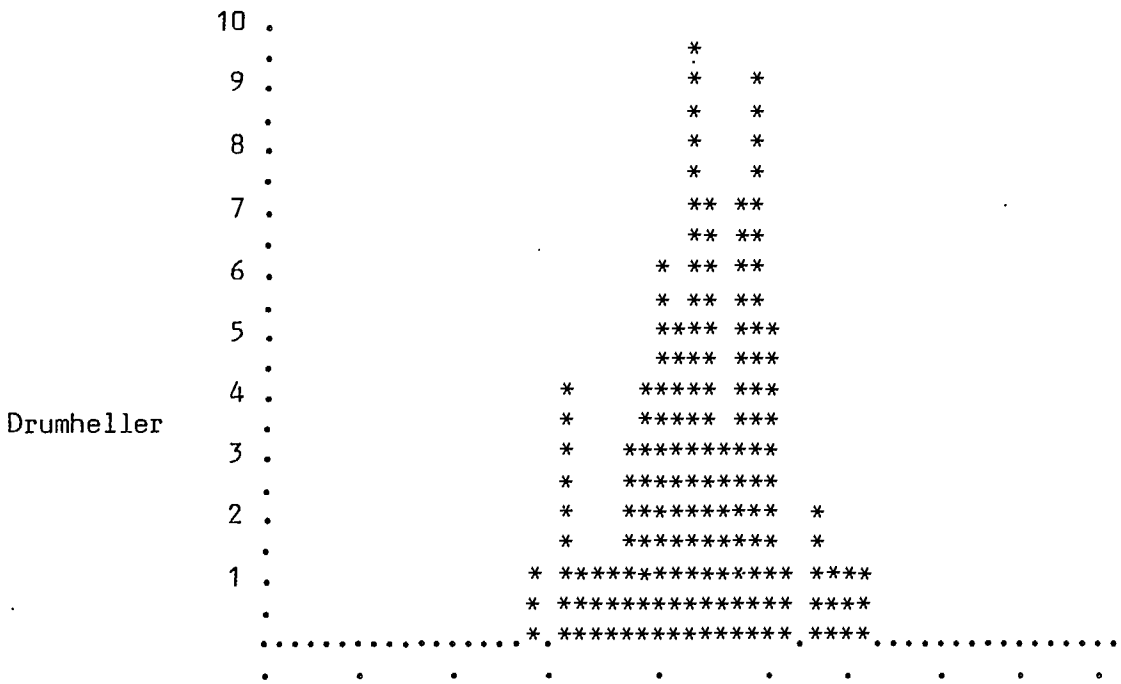
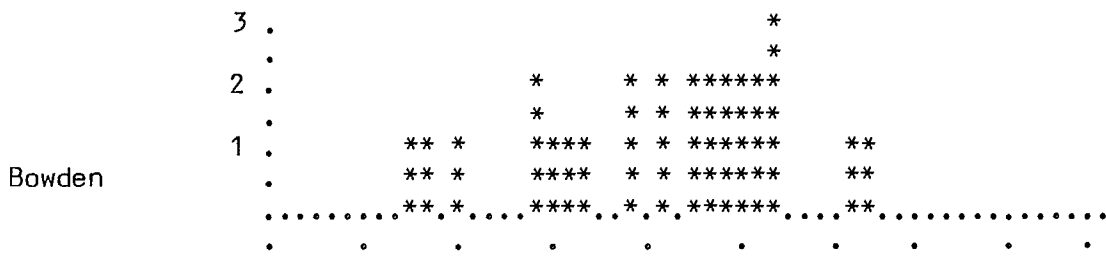
Évaluation moyenne de la psychopathie pour les huit établissements

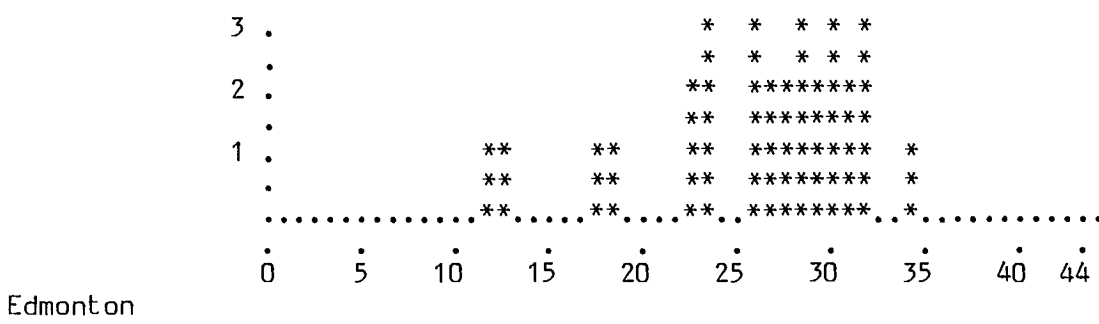
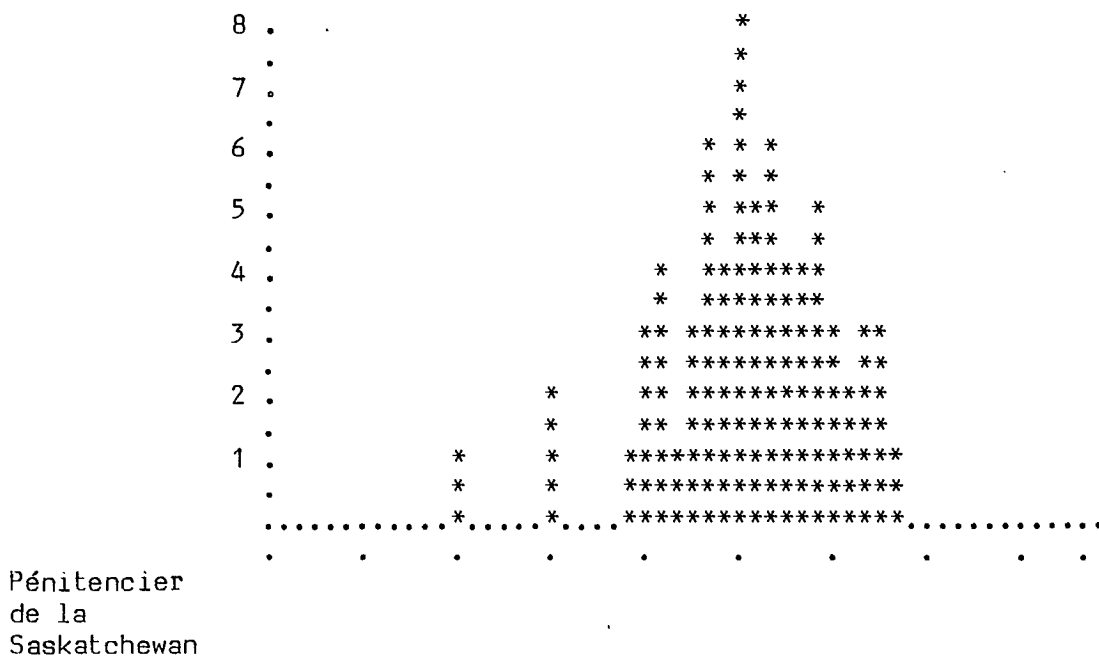
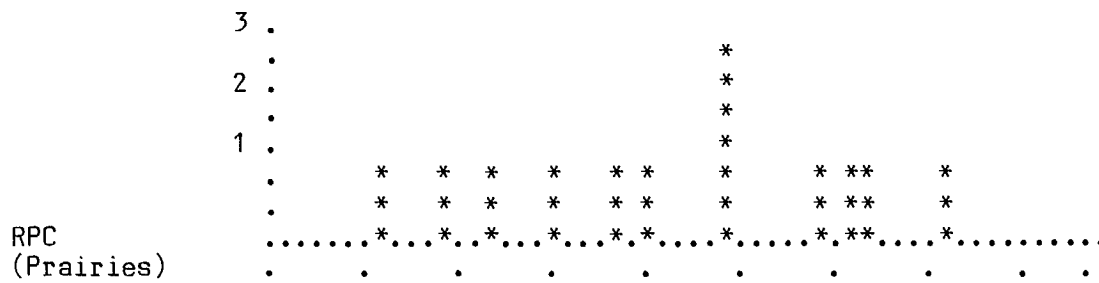
Établissements	N	%	\bar{X}	S.D.	VARIATIONS
Ferme Sask.	11	3,5	24,32	7,59	13,0 - 34,5
Rockwood	13	4,1	25,19	7,89	11,5 - 36,0
Bowden	27	8,6	21,63	6,70	7,5 - 32,0
Drumheller	75	23,8	26,02	4,36	15,5 - 36,0
Stony Mountain	77	24,4	24,97	5,59	10,5 - 40,0
CPR (Prairies)	13	4,1	21,81	9,46	6,0 - 37,5
Pén. Sask.	69	21,9	26,95	5,07	10,5 - 36,5
Edmonton	30	9,5	26,23	5,40	12,0 - 34,0
Total	315	100,0	25,34	5,85	6,0 - 40,0

Tableau 9

Fréquences de la distribution des degrés de psychopathie dans chaque établissement







Degrés de psychopathie

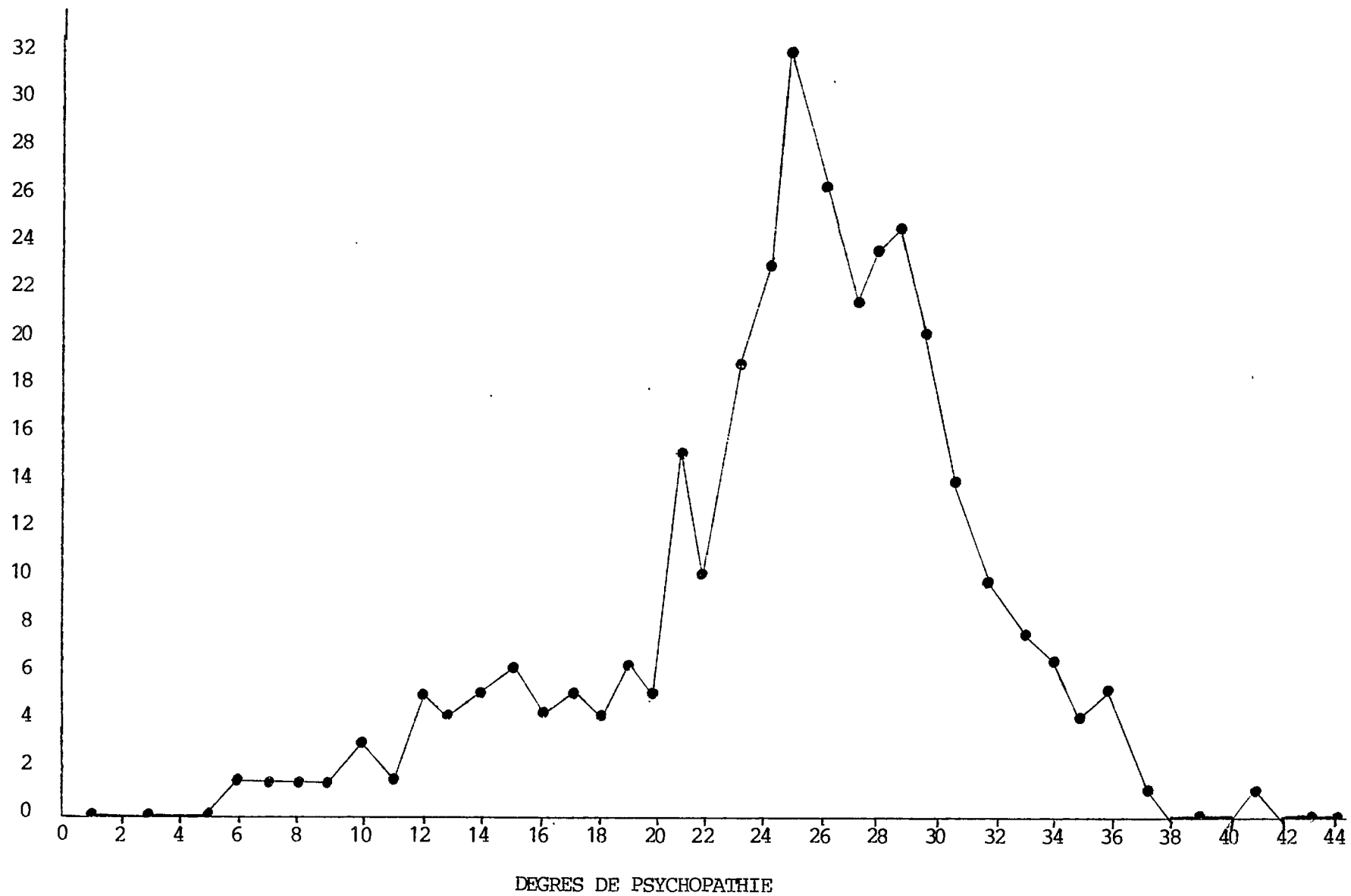


Figure 1. Fréquence de l'évaluation moyenne de la psychopathie

Sélection des groupes légèrement, moyennement et hautement psychopathes

Assez souvent, les recherches exigent la sélection de sujets montrant des degrés légers, moyens et hauts de psychopathie. Une série de notes de passage est alors utilisée pour mettre chaque sujet dans le groupe approprié. A priori, aucune raison particulière ne détermine quelles sont précisément ces notes de passage. Le chercheur doit décider, selon ses exigences, quelle sera la composition convenable du groupe. Des notes de passage plus précises engendreront des groupes plus nets et vice versa. En se fondant sur les données précédentes, on en arrive à établir que les degrés de psychopathie 20 et 30, qui s'écartent d'environ un écart standard de la moyenne, peuvent servir de notes de passage aux groupes inférieurs et supérieurs. Ce critère appliqué à la présente recherche a distribué 16,51 % (52), 61,90 % (195) et 21,59 % (68) de l'échantillon total dans les groupes légèrement, moyennement et hautement psychopathes respectivement. Soulignons qu'étant donné une certaine fréquence de distribution, l'incidence de psychopathie ainsi mesurée repose largement sur le choix des notes de passage, ce qui la rend, dans une certaine mesure, arbitraire. Néanmoins, les données exposées plus loin montreront que les deux groupes extrêmes ainsi choisis diffèrent également sur d'autres variables capables, selon d'autres études, de distinguer les psychopathes des non-psychopathes. Le Tableau 10 expose, pour chaque établissement, la distribution des détenus selon leur degré de psychopathie: léger (0-20), moyen (21-29) et haut (30-44).

Tableau 10

Nombre de détenus dont le degré de psychopathie est léger, moyen, haut,
pour les huit établissements

Établissements	LÉGER (0-20)		MOYEN (21-29)		HAUT (30-44)		TOTAL
	N	%	N	%	N	%	
Ferme Sask.	3	27,28	4	36,36	4	36,36	11
Rockwood	3	23,08	6	46,15	4	30,77	13
Bowden	10	37,04	15	55,55	2	7,41	27
Drumheller	8	10,67	54	72,00	13	17,33	75
Stony Mountain	11	14,29	54	70,13	12	15,58	77
CPR (Prairies)	6	46,15	4	30,77	3	23,08	13
Pén. Sask.	7	10,14	41	59,42	21	30,44	69
Edmonton	4	13,33	17	56,67	9	30,00	30
Total	52	16,51	195	61,90	68	21,59	315

Le pourcentage des détenus appartenant au groupe dit hautement psychopathe varie d'environ 7 % à plus de 36 % selon l'établissement. Celui des détenus appartenant au groupe dit légèrement psychopathe va de juste un peu au-dessus de 10 % à plus de 46 %. Le niveau de sécurité de l'établissement de même que son usage (par exemple, isolement protecteur) et la taille relative de l'échantillon de chaque établissement influencent sans aucun doute la distribution des détenus présentant divers degrés de psychopathie.

Groupes légèrement, moyennement et hautement psychopathes et autres variables

1. Niveau de sécurité des établissements

Des analyses plus poussées ont permis d'étudier la relation entre les trois groupes et les niveaux de sécurité des établissements d'où venaient les détenus. Les résultats apparaissent au Tableau 11.

La proportion des détenus appartenant au groupe hautement psychopathe va d'un peu moins de 15 %, dans les établissements à sécurité moyenne, à près de 30 % dans ceux à sécurité maximum. Hare (1980a) estimait l'incidence de psychopathie dans les pénitenciers canadiens à 25 jusqu'à 30 %. Le nombre de détenus dans des établissements à sécurité minimum est trop faible pour en tirer une évaluation convenable. En outre, comme nous l'avons déjà mentionné, l'échantillon de Rockwood, un établissement à sécurité minimum, n'est pas représentatif. Un test de type Chi-square

Tableau 11

Nombre de détenus dont le degré de psychopathie est léger, moyen, haut
par niveau de sécurité des établissements

NIVEAU DE SÉCURITÉ	LÉGER (0-20)		MOYEN (21-29)		HAUT (30-44)		TOTAL
	N	%	N	%	N	%	
MAXIMUM*	17	15,18	62	55,36	33	29,46	112
MOYEN**	29	16,20	123	68,72	27	15,08	179
MINIMUM***	6	25,00	10	41,67	8	33,33	24
TOTAL	52	16,51	195	61,90	68	21,59	315

* CPR (Prairies), Pénitencier de la Saskatchewan, et Établissement d'Edmonton

** Bowden, Drumheller et Stony Mountain

*** Ferme de la Saskatchewan et Rockwood

atteste une association probante entre les trois degrés de psychopathie et les niveaux moyens et maximum de sécurité, avec proportionnellement plus de détenus très psychopathes dans les établissements à sécurité maximum (Chi-square=8,89, df=2, $p < 0,01$).

A l'aide des mêmes notes de passage, le degré moyen de psychopathie des détenus dans les établissements à sécurité minimum, moyenne ou maximum a été traité par ordinateur. Les résultats apparaissent au Tableau 12. L'analyse unilatérale des variances montre une nette différence entre le degré de psychopathie selon le niveau de sécurité des établissements ($F=3,63$, $df=2/399$, $p < 0,03$). Des comparaisons individuelles faites avec le test de Scheffe établissent que les points moyens pour les détenus des établissements à sécurité moyenne et maximum sont nettement différents au niveau 0,05. Cela laisse supposer qu'il y a une différence légère mais significative entre le degré de psychopathie des détenus des établissements à sécurité moyenne et maximum.

Différences entre les groupes légèrement, moyennement et hautement psychopathes

1. Origines raciales

Les origines raciales des détenus se divisent ainsi: (1) Caucaisiens, (2) Amérindiens, (3) Métis, (4) Inuit, (5) Asiatiques, (6) Négroïdes. Les Asiatiques et les Négroïdes forment seulement 2,24 % de l'échantillon et ont conséquemment été mis de côté dans la présente étude. Les deuxième,

Tableau 12

Degré moyen de psychopathie et niveau de sécurité des établissements

Niveaux de sécurité	Degrés moyens de psychopathie		
	N	\bar{X}	Écart normalisé
Maximum	112	26,16	5,97
Moyen	179	24,91	5,47
Minimum	24	24,79	7,60
	315	25,35	

* Les détenus du CPR ont été exclus de la comparaison car cet établissement possède de multiples niveaux de sécurité

troisième et quatrième groupes ont été réunis sous le vocable "autochtones". On n'a établi aucun lien entre les degrés hauts et légers de psychopathie et la race (Caucasiens vs autochtones) (Chi-square=1,72, df=1,ns). Conséquemment, le reste des analyses ne tient pas compte des distinctions de race.

2. Âge et instruction

Il n'y a aucune différence significative entre l'âge moyen des groupes HP (32,23) et FP (31,74) ($t=0,26$, $df=118$, $p < 0,79$) et le niveau moyen d'instruction avant incarcération ($X=9,37$, $9,10$ respectivement; $t=0,53$, $df=117$, $p < 0,50$).

3. Situation familiale et éducation

Il n'y a aucune différence significative entre l'ordre de naissance moyen ou le nombre moyen de frères et soeurs entre les groupes HP et LP. Les moyennes et les statistiques figurent au Tableau 13. Bien que le nombre d'expériences maritales ou de droit commun ne diffère pas beaucoup entre les deux groupes, le groupe HP a quitté la maison familiale plus jeune que le groupe LP. Il n'y a aucune différence entre les deux groupes en ce qui a trait à la possibilité d'avoir été des enfants maltraités (Chi-square=1,99, $df=1$, $p < 0,15$), mais on note que le groupe HP montre une plus grande incidence de problèmes de comportement en bas âge (Chi-square=5,58), $df=1$, $p < 0,006$).

Tableau 13

Comparaison entre les familles et les cadres de vie
des groupes légèrement et hautement psychopathes

Variabiles	Groupes	N	\bar{X}	t	df	p
Ordre de naissance	LP	38	2,68	,34	83	ns
	HP	47	2,53			
Nombre de frères et soeurs	LP	46	4,65	,79	105	ns
	HP	61	4,08			
Nombre d'enfants	LP	51	1,51	2,14	116	,04
	HP	67	,90			
Nombre d'unions maritales ou de droit commun	LP	52	1,10	,16	115	ns
	HP	65	1,12			
Âge lors du départ de la maison	LP	16	17,38	1,72	45	,05
	HP	31	15,58			

Tous les niveaux de probabilité de cette analyse et des analyses suivantes
sont bilatéraux sauf indications contraires

Les premiers gardiens ont été identifiés comme des individus qui ont veillé au bien-être des détenus durant leur croissance pendant au moins 10 ans. A des fins d'analyse, ils ont été divisés en deux catégories: un ou deux parents biologiques et tous les autres. Une proportion nettement plus élevée de détenus du groupe HP ont été élevés par des personnes qui n'étaient pas leurs parents biologiques (Chi-square=4,0, df=1, $p < 0,03$).

4. Adolescence et antécédents criminels

L'âge au moment de la première infraction est significativement plus bas chez le groupe HP qu'au sein du groupe LP. Le Tableau 14 donne les moyennes et les statistiques. Le nombre total des infractions du groupe HP est nettement plus élevé que celui du groupe LP. Le nombre des pseudonymes connus est aussi nettement supérieur chez le groupe HP. Il n'y a pas de différence significative de l'âge au moment du premier usage de stupéfiants entre les deux groupes. Il y a une forte association entre le groupe HP et la présence de délinquance juvénile avant l'âge de 15 ans (Chi-square=39,66, df=1, $p < 0,00001$). Le groupe HP a passé près de trois fois plus de temps en prison que le groupe LP, et ce, bien qu'il n'y ait pas de différence significative entre l'âge moyen de chaque groupe.

Le nombre d'infractions par année de liberté est quatre fois plus élevé chez le groupe HP que chez le groupe LP.

Les détenus de groupe HP ont commis presque 4 fois plus d'infractions à la discipline que le groupe LP. La différence est nette. Chaque infraction à la discipline a été évaluée selon une échelle de trois

Tableau 14

Comparaison entre les infractions des groupes
légèrement et hautement psychopathes

Variables	Groupes	N	\bar{X}	t	df	p																																																																												
Âge lors de la première infraction	LP	52	24,10	4,55	118	,001																																																																												
	HP	68	17,79				Nombre total des infractions	LP	52	6,77	5,84	118	,001	HP	68	24,97	Nombre moyen des infractions par année de liberté	LP	52	1,95	3,10	118	,002	HP	68	4,37	Nombre de pseudonymes connus	LP	52	0,09	2,11	117	,04	HP	67	0,33	Âge lors du premier usage de stupéfiants	LP	8	14,62	,78	18	ns	HP	12	13,75	Durée de l'incarcération (années)	LP	52	2,61	6,76	118	,001	HP	68	7,43	Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001	HP	68	6,35	Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46
Nombre total des infractions	LP	52	6,77	5,84	118	,001																																																																												
	HP	68	24,97				Nombre moyen des infractions par année de liberté	LP	52	1,95	3,10	118	,002	HP	68	4,37	Nombre de pseudonymes connus	LP	52	0,09	2,11	117	,04	HP	67	0,33	Âge lors du premier usage de stupéfiants	LP	8	14,62	,78	18	ns	HP	12	13,75	Durée de l'incarcération (années)	LP	52	2,61	6,76	118	,001	HP	68	7,43	Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001	HP	68	6,35	Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14						
Nombre moyen des infractions par année de liberté	LP	52	1,95	3,10	118	,002																																																																												
	HP	68	4,37				Nombre de pseudonymes connus	LP	52	0,09	2,11	117	,04	HP	67	0,33	Âge lors du premier usage de stupéfiants	LP	8	14,62	,78	18	ns	HP	12	13,75	Durée de l'incarcération (années)	LP	52	2,61	6,76	118	,001	HP	68	7,43	Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001	HP	68	6,35	Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14																
Nombre de pseudonymes connus	LP	52	0,09	2,11	117	,04																																																																												
	HP	67	0,33				Âge lors du premier usage de stupéfiants	LP	8	14,62	,78	18	ns	HP	12	13,75	Durée de l'incarcération (années)	LP	52	2,61	6,76	118	,001	HP	68	7,43	Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001	HP	68	6,35	Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14																										
Âge lors du premier usage de stupéfiants	LP	8	14,62	,78	18	ns																																																																												
	HP	12	13,75				Durée de l'incarcération (années)	LP	52	2,61	6,76	118	,001	HP	68	7,43	Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001	HP	68	6,35	Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14																																				
Durée de l'incarcération (années)	LP	52	2,61	6,76	118	,001																																																																												
	HP	68	7,43				Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001	HP	68	6,35	Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14																																														
Nombre total des infractions à la discipline	LP	52	0,73	4,37	118	,001																																																																												
	HP	68	6,35				Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002	HP	27	1,46	Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14																																																								
Niveau moyen de violence	LP	21	0,79	3,37	46	,002																																																																												
	HP	27	1,46				Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001	HP	27	1,14																																																																		
Niveau moyen de menaces	LP	21	0,61	4,70	46	,001																																																																												
	HP	27	1,14																																																																															

points à la fois sur le degré de violence et sur le degré de menaces exprimés lorsque l'infraction a été commise. Les détenus du groupe HP se sont montrés nettement plus menaçants et plus violents (voir Tableau 14).

5. La libération conditionnelle

Il y a une corrélation positive entre le degré de psychopathie et le nombre de demandes de libération conditionnelle ($r=0,30$, $p < 0,0001$). Les détenus HP font plus de demandes en ce sens. La comparaison entre le nombre moyen de demandes effectuées par le groupe HP et le groupe LP établit que les détenus du groupe HP font nettement plus de demandes (2,54) que ceux du groupe LP (0,75) ($t=4,70$, $df=118$, $p < 0,001$). Cela s'explique en partie par le fait que les détenus du groupe HP passent plus de temps en prison et font, conséquemment, plus de demandes. Néanmoins, l'octroi ou non de libération conditionnelle à un détenu ne dépend pas de son appartenance au groupe HP ou LP ($\chi^2=0,21$, $df=1$, $p < 0,65$). Lors de l'analyse précédente, les Ns des groupes HP et LP s'élevaient respectivement à 40 et 13, ce qui représente la première demande en libération conditionnelle des détenus. Une analyse plus poussée a comparé toutes les demandes en libération conditionnelle déposées par les groupes HP et LP et la décision ($N=125,20$ respectivement; N renvoie maintenant au nombre total de demandes déposées par chaque groupe). Encore une fois, le résultat ne montre aucune relation significative entre le degré de psychopathie et la décision rendue ($\chi^2=2,0$, $df=1$, $p < 0,1$). Les résultats laissent croire que les psychopathes ont autant de chances d'obtenir la libération conditionnelle que les non-psychopathes.

Il y a une corrélation positive entre le degré de psychopathie et le nombre de révocations de la libération conditionnelle ($r=0,30$, $p < 0,001$). Le nombre moyen de révocations est nettement plus élevé chez les HP que chez les LP ($\bar{X}=0,75$ et $0,02$ respectivement; $t=4,71$, $df=118$, $p < 0,001$). Néanmoins, il n'y a pas de lien net entre le degré de psychopathie et la longueur moyenne de la période entre la libération conditionnelle et la révocation ($r=0,02$, ns). Alors qu'un seul détenu du groupe LP a contrevenu aux conditions de la liberté conditionnelle, un total de 30 cas de violation des conditions de la liberté conditionnelle a été enregistré chez le groupe HP.

Des 30 détenus du groupe HP dont la libération conditionnelle a été révoquée pour la première fois, il y avait 24 cas de récidive, trois de manquement aux conditions et trois de déchéance de la libération conditionnelle. Le seul détenu du groupe LP dont la libération conditionnelle a été révoquée avait manqué aux conditions. Durant la période d'incarcération allant jusqu'au début de l'étude, 10 détenus du groupe HP ont vu leur libération conditionnelle révoquée deux fois, huit détenus trois fois, et trois détenus quatre fois. La fréquence des motifs de révocation pour l'ensemble de l'échantillon apparaît au Tableau 15.

D'après les données, on peut constater que les psychopathes manquent aux conditions de la libération conditionnelle plus souvent et plus sérieusement que les non-psychopathes. Toutefois, malgré cette attitude bien connue, ils ont tout autant de chances de se faire accorder la libération conditionnelle.

Tableau 15

Motifs de la cessation de la libération conditionnelle

Motifs	Fréquence
Manquement aux conditions	4
Déchéance	11
Récidive	36
	51

6. Révocation de la libération sous surveillance obligatoire (LSO)

Il y a une corrélation positive entre le degré de psychopathie et le nombre de révocations de la LSO ($r=0,23$, $p<0,001$). Le groupe HP cumulait un nombre moyen de révocations plus élevé que le groupe LP ($X=0,63$, $0,02$ respectivement; $t=4,88$, $df=118$, $p<0,001$). Le N n'est pas assez important pour permettre l'analyse du temps entre la libération et la révocation. En effet, tandis que dans le groupe LP, seulement un détenu a vu sa LSO révoquée, 29 détenus du groupe HP ont eu au moins une révocation de LSO. Il s'agissait de 25 cas de récidive, trois de manquement aux conditions et un de déchéance. Neuf détenus du groupe HP comptaient deux révocations, cinq en comptaient trois, tous pour récidive. Ces résultats ressemblent beaucoup à ceux qui ont trait à la révocation de la libération conditionnelle. Les détenus du groupe HP ont manqué plus souvent et plus sérieusement aux conditions de la LSO.

7. Incidence du nombre des détenus illégalement en liberté (IL)

Il y a une mince mais positive corrélation entre le nombre de détenus IL et le degré de psychopathie ($r=0,26$, $p<0,001$). Le groupe HP comprend un nombre plus élevé de IL que le groupe LP ($X=0,97$, $0,17$ respectivement; $t=4,34$, $df=$, $p<0,001$). Seulement 13,5 % du groupe LP, comparativement à 50 % du groupe HP, ont été IL une fois ou plus ($\text{Chi-square}=15,90$, $df=1$, $p<0,0001$). Personne du groupe LP n'a été IL trois fois ou plus comparativement à 13,3 % du groupe HP. Deux détenus du groupe HP avaient été IL six fois chacun. Tandis que seulement un IL sur sept du groupe LP se soit produit durant la liberté conditionnelle ou sous surveillance

obligatoire, plus de 45 % (26 sur 57) des IL du groupe HP ont eu lieu durant la liberté conditionnelle. Il n'y a pas de corrélation significative ($r=0,02$, ns) entre la longueur de la période pendant laquelle le détenu était IL et le degré de psychopathie.

8. Transfèrements entre les établissements (interpénitentiaires)

Il y a une corrélation significative entre le nombre de transfèrements d'un établissement à l'autre et le degré de psychopathie ($r=0,30$, $p < 0,001$). Le nombre moyen de transfèrements est nettement plus élevé pour le groupe HP que pour le groupe LP ($X=4,77$, $1,56$ respectivement; $t=4,46$, $df=118$, $p < 0,0001$). Le Tableau 16 résume ces données.

9. Diagnostics psychiatriques

Il y a une mince mais significative corrélation ($r=0,16$, $p < 0,006$) entre le degré de psychopathie et le nombre d'examens psychiatriques que les détenus ont subis. Comparativement au groupe LP ($X=0,62$), le groupe HP ($X=1,18$) a subi un nombre nettement plus élevé d'examens psychiatriques durant son incarcération courante ($t=1,03$, $df=118$, $p < 0,05$, unilatéral). Les premiers diagnostics psychiatriques rendus pour les deux groupes après leur incarcération figurent au Tableau 17.

Il y a une nette association entre le haut degré de psychopathie et le diagnostic de Troubles de la personnalité de type antisocial ($\text{Chi-square}=11,47$, $df=2$, $p < 0,004$). Certains détenus des groupes HP et LP ont subi plus d'un examen psychiatrique. Les diagnostics de tous les

Tableau 16

Corrélations entre le degré moyen de psychopathie et les autres variables

Variables	N	Pearson r	p
Nombre de révocations de la liberté sous surveillance obligatoire	315	0,23	,001
Durée entre la mise en liberté sous surveillance obligatoire et la première révocation	70	-0,06	ns.
Durée moyenne entre la mise en liberté sous surveillance obligatoire et les révocations	70	-0,05	ns.
Nombre de demandes en libération conditionnelle	315	0,30	,001
Nombre de révocations de la libération conditionnelle	315	0,30	,001
Durée entre la mise en libération conditionnelle et la première révocation	83	-0,003	ns.
Durée moyenne entre la mise en libération conditionnelle et les révocations	83	-0,02	ns.
Nombre de temps passé illégalement en liberté	315	0,30	,001
Durée du premier temps passé illégalement en liberté	61	0,12	ns.
Durée moyenne du temps passé illégalement en liberté	64	-0,02	ns.
Nombre d'évaluations psychiatriques	315	0,16	,006
Nombre de transfèrements interpénitentiaires	315	0,30	,001

Tableau 17

Premier diagnostic psychiatrique pour les groupes
faiblement et hautement psychopathes

Diagnostics psychiatriques	Psychopathie du groupe	
	Faible (%)	Élevée (%)
Aucun trouble de la personnalité ou non dangereux	7 (58,33)	4 (14,82)
Troubles de la personnalité n'appartenant pas au type antisocial	3 (25,00)	3 (11,11)
Troubles de la personnalité de type antisocial	2 (16,67)	20 (74,07)
Total	12 (100,0)	27 (100,0)

examens psychiatriques subis par les deux groupes jusqu'au début de l'étude apparaissent au Tableau 18. Selon les données, comparativement au groupe LP, le groupe HP a subi plus que sa juste part d'examens psychiatriques et, dans l'ensemble, il a été correctement diagnostiqué comme souffrant de troubles de la personnalité de type antisocial.

10. Antécédents de tentatives de suicide et de pertes de mémoire

Il n'y a pas d'association significative entre l'appartenance à un groupe de psychopathie et la présence de tentatives de suicides rapportées par les détenus eux-mêmes (Chi-square=2,6, df=1, $p < 0,10$) ou de pertes de mémoire (Chi-square=0,45, df=1, $p < 0,38$).

11. Projets

En se fondant sur les renseignements contenus dans le dossier, on a jugé les projets du détenu (1) réalistes si les projets s'avéraient réfléchis et compatibles avec le niveau d'instruction et les expériences de travail du détenu; (2) grandioses si les projets ne correspondaient pas de toute évidence au niveau d'instruction (par exemple, un détenu qui, ayant complété son secondaire II et ne poursuivant actuellement pas d'études, désire être avocat à sa sortie de prison); et (3) sans aucune motivation au changement (sans aucun désir de changement) si le détenu n'était engagé dans aucune forme d'études ou de formation et n'avait rien entrepris pour changer de style de vie. Les catégories (2) et (3) sont réunies pour fins d'analyse. Il y a une nette association entre le groupe HP et les catégories (2) et (3) (Chi-square=29,0, df=1, $p < 0,0001$).

Tableau 18

Tous les diagnostics psychiatriques des groupes
faiblement et hautement psychopathes

Diagnostics psychiatriques	Psychopathie du groupe	
	Faible (%)	Élevée (%)
Aucun trouble de la personnalité ou non dangereux	12 (63,2)	6 (12,5)
Troubles de la personnalité n'appartenant pas au type antisocial	5 (26,3)	8 (16,7)
Troubles de la personnalité de type antisocial	2 (10,5)	34 (70,8)
Total	19 (100,0)	48 (100,0)

12. Niveau d'instruction et expérience du travail

Il n'y a pas d'association significative entre les groupes HP et LP en ce qui a trait au niveau d'instruction avant incarcération (Chi-square=0,37, df=1,ns) ou les études entreprises durant l'incarcération (Chi-square=0,00, df=1,ns). Toutefois, le genre d'emploi avant l'incarcération (stable, instable, illégal) est significativement relié aux deux groupes, le groupe HP ayant occupé proportionnellement plus d'emplois instables et illégaux (Chi-square=46,2, df=2, $p < 0,0001$). Quand les emplois occupés avant l'incarcération sont qualifiés de légaux et d'illégaux, une association semblable se manifeste (Chi-square=9,1, df=1, $p = 0,003$).

13. Gravité des infractions en fonction de l'âge des détenus

Il a été avancé (Robins, 1966; Suedfeld et Landon, 1978) que le comportement antisocial des détenus s'atténue souvent passé l'âge de 30 ans. Hare et Jutai (en cours d'impression) démontrent que les psychopathes continuent de cumuler un nombre nettement plus élevé d'infractions par année de liberté que les non-psychopathes jusqu'à la période de 36 à 40 ans. Aucune donnée n'était disponible passé ces âges. Les données présentes illustrent la progression temporelle de la densité des infractions des groupes LP et HP en fonction de l'âge selon le nombre de condamnations par année de liberté tiré du Registre du Service des empreintes digitales de la GRC. La tranche d'âge la plus élevée est 51 ans et plus. Le N diminue quand l'âge s'élève car de moins en moins de détenus sont assez âgés pour être inclus. Les résultats apparaissent à la Figure 2 et au Tableau 19.

Nombre d'infractions par année de liberté

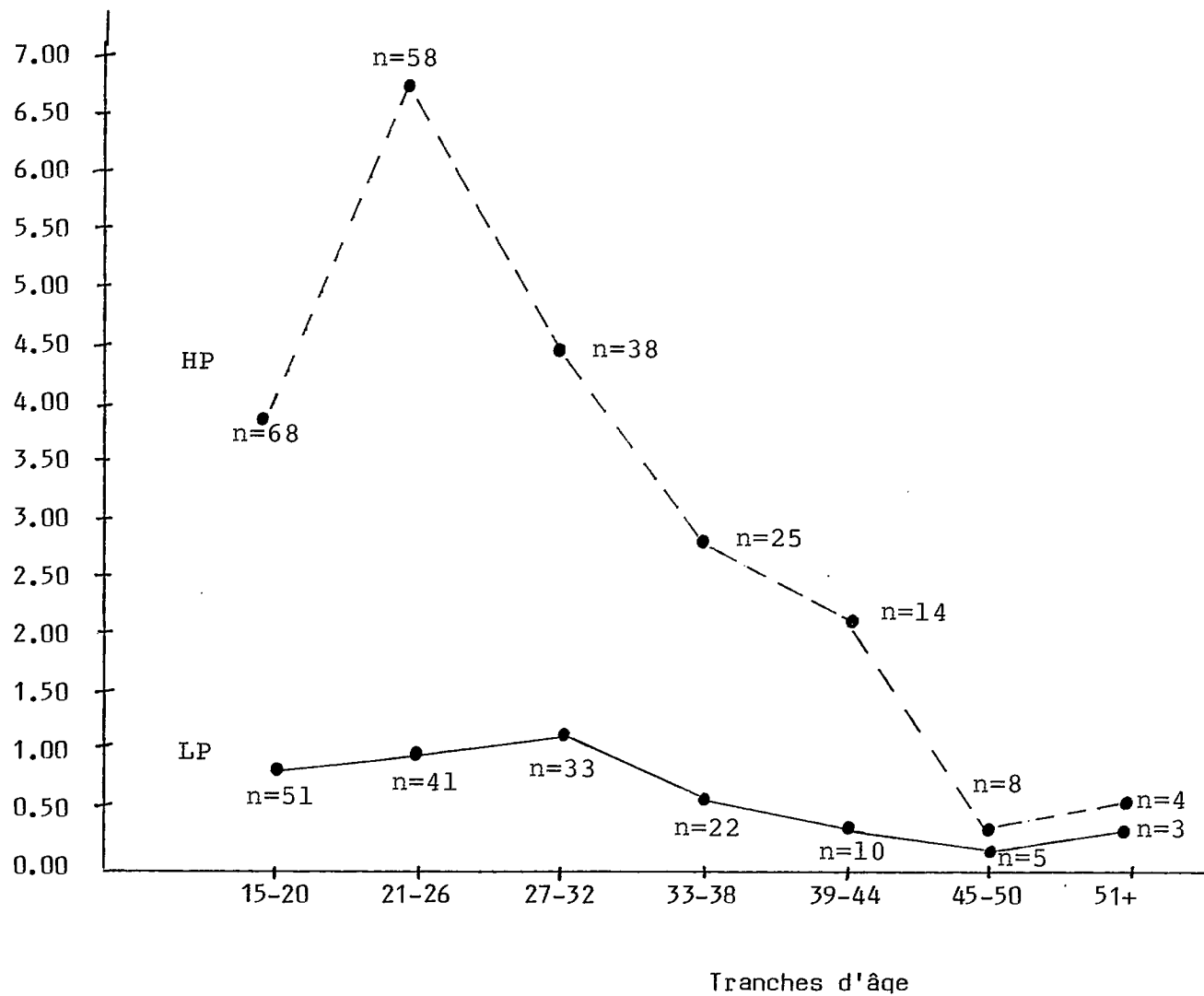


Figure 2. Nombre d'infractions par année de liberté en fonction de l'âge pour les groupes faiblement et hautement psychopathes

Tableau 19

Nombre d'infractions par année de liberté en fonction du degré de psychopathie léger ou haut des groupes sur une période de sept ans

Tranches d'âge	Psychopathie du groupe						
	N	LP	N	HP	F-ratio	df	p
15-20	51	,97	68	3,81	15,55	1/117	,0001
21-26	41	,98	58	6,54	16,11	1/97	,0001
27-32	33	1,09	38	4,55	6,60	1/69	,01
33-38	22	,73	25	2,85	6,02	1/45	,02
39-44	10	,44	14	2,20	1,77	1/23	ns.
45-50	5	,26	8	,31	0,01	1/11	ns.
51+	3	,56	4	,83	0,19	1/5	ns.

Les types de condamnations criminelles diffèrent remarquablement d'un groupe à l'autre. La courbe de condamnations du groupe HP s'élève de façon prononcée du début de l'adolescence jusqu'au commencement de la vingtaine pour ensuite baisser rapidement. Malgré cette brusque diminution, le nombre de condamnations par année de liberté d'un groupe à l'autre demeure nettement différent jusqu'à l'âge de 39 à 44 ans. Il est possible que, en ce qui a trait aux sujets HP, la brusque diminution du taux de condamnations au cours des dernières années de leur vingtaine donne l'impression clinique qu'ils se calment. Le groupe HP, à l'approche de la trentaine, semble se comporter mieux qu'avant. Néanmoins, il demeure nettement pire que le groupe LP jusqu'à l'âge de 40 ans environ.

Conclusion

Les données indiquent qu'environ 20 % de la population carcérale du Service correctionnel du Canada pourrait être considérée comme étant psychopathe. Le pourcentage s'élève nettement plus dans les pénitenciers à sécurité maximum (30 %) que dans ceux à sécurité moyenne (15 %). Cela est probablement dû à la fois à la nature des crimes commis (plus violents, par exemple) et aux transfèrements interpénitentiaires, à cause de comportements plus agressifs et plus violents. Les psychopathes manquent plus souvent à la discipline, de manière plus violente et plus menaçante.

Les résultats de la présente étude appuient les études précédentes qui prétendaient que les psychopathes, dans l'ensemble, commettent plus d'infractions par année de liberté, commencent plus jeunes à avoir des problèmes avec la loi et, conséquemment, passent plus de temps en prison.

Il n'y a pas de lien significatif entre l'origine raciale et le fait d'être jugé psychopathe. Le fait d'être autochtone ou blanc n'a aucune incidence sur l'évaluation du degré de psychopathie.

Les psychopathes et les non-psychopathes ne diffèrent pas par leur ordre de naissance ni par leur nombre de frères et soeurs. Dans l'ensemble, ils ne semblent pas avoir subi de mauvais traitements dans leur enfance. Cependant, ils ont été plus exposés à être élevés par quelqu'un qui n'était pas leur parent biologique. Ils ont été sujets à des problèmes de comportement en bas âge et à la délinquance juvénile avant 15 ans. Ils ont quitté la maison familiale plus jeunes.

Il y a une nette corrélation positive entre le degré de psychopathie et le nombre de révocations de liberté conditionnelle, de révocations de liberté sous surveillance obligatoire et de périodes IL. Dans l'ensemble, les psychopathes contreviennent plus souvent aux conditions de la liberté conditionnelle et de la liberté sous surveillance obligatoire et pour des motifs plus sérieux (récidive, par exemple). Les psychopathes sont aussi plus souvent IEL. Malgré leurs dossiers criminels et conditionnels fort connus, il ne leur est pas moins facile d'obtenir la liberté conditionnelle. Peut-être parce qu'ils sont plus habiles à feindre la sincérité et à convaincre les membres du conseil des libérations conditionnelles de leur volonté de changer d'attitude.

Parmi les différents modes d'évaluation, la liste de contrôle de la psychopathie s'est révélée fiable, employée avec ou sans les entrevues conseillées. La liste abrégée de 15 points est presque aussi fiable que la liste complète de 22 points.

Étant donné que les données sont fondées sur un échantillon choisi au hasard parmi la population carcérale d'établissements à sécurité minimum, moyenne et maximum, on peut généraliser l'application des résultats à d'autres populations carcérales semblables.

Bibliographie

- BLACKBURN, R., Cortical and automic arousal in primary and secondary psychopaths, *Psychophysiology*, 1979, 16, p. 143-150.
- BUSS, A.H. Psychopathy, New York, Wiley, 1966.
- CLECKLEY, H. The Mask of Insanity, 5^e éd., St Louis, Mo., Mosby, 1976.
- COHEN, J. A Coefficient of Agreement for Nominal Scales, *Educational and Psychological Measurement*, 1960, 20(1), p. 37-46.
- EYSENCK, H.J. Crime and personality, 3^e éd., London, Routledge and Kegan, P., 1977.
- FOULDS, G.A. Personality and personal illness, London, Tavistock Publications, 1965.
- GUZE, S. Criminality and psychiatric disorders, New York, Oxford University Press, 1976.
- HARE, R.D. Psychopathy: Theory and Research, New York, Wiley, 1970.
- HARE, R.D. Electrodermal and cardiovascular correlates of psychopathy.
In: HARE, R.D, et SCHALLING, D. (éd.) Psychopathic Behaviour: Approaches to Researach, Wiley, London, 1978, p. 107-143.
- HARE, R.D. Psychopathy and Crime. In: Laura Otteu (Ed.) Colloquium on the Correlates of Crime and the determinants of Criminal Behavior, The Mitre Corporation, 1980(a).
- HARE, R.D. A research scale for the assessment of psychopathy in criminal populations, *Personality and Individual Differences*, 1980(b), 1, p. 111-119.
- HARE, R.D. A comparison of procedures for the assessment of psychopathy.
In: Journal of Counselling and Clinical Psychology, en cours d'impression.

- HARE, R.D. et COX, D. Clinical and empirical conceptions of psychopathy. In: HARE, R.D. et SCHALLING, D. (Eds.), Psychopathic Behavior: Approaches to Research, Chichester, England, Wiley, 1978, p. 1-21.
- HARE, R.D. et FRAZELLE, J. Some preliminary notes on the use of research scales for the assessment of psychopathy in criminal populations, (non édité), 1980.
- HARE, R.D. et JUTAI, J.W. Criminal history of the male psychopath: Some preliminary data. In: VAN DUSEN, K.T. et MEDNICK, S.A. (Eds.), Prospective Studies in Delinquent and Criminal Behavior, en cours d'impression.
- HARE, R.D. et McPHERSON, LESLIE, M. Violent and aggressive behavior by criminal psychopaths. In: International Journal of Law and Psychiatry, en cours d'impression.
- HARE, R.D. et SCHALLING, D. Psychopathic Behavior: Approaches to Research, New York, Wiley, 1978.
- HOWARD, R., BAILEY, R. et NEWMAN, A. Preliminary study of Hare's Research Scale for the Assessment of Psychopathy' in Mentally Abnormal Offenders, Personality and Individual Differences, en cours d'impression.
- KARPMAN, B. The structure of neurosis: with special differential between neurosis, psychosis, homosexuality, alcoholism, psychopathy, and criminality, Archives of Criminal Psychodynamics, 1961, 4, p. 599-646.

- McCORD, W. et McCORD, J. The psychopath: An essay on the criminal mind, Princeton, N.J., Van Nostrand, 1964.
- MEDNICK, S.A. et HUTCHINGS, B. Genetic and psychophysiological factors in asocial behavior. In: HARE, R.D. et SCHALLING, D., (Eds.), Psychopathic behavior: Approaches to Research, Chichester, Wiley, 1978, p. 239-254.
- MEGARGEE, E.T. Handbook for research on the California Psychological Inventory, San Francisco, Jossey-Bars, 1972.
- PRITCHARD, J.C. A Treatise on Insanity and Other Disorders Affecting the Mind, London, Sherwood, Gilbert and Piper, 1835.
- ROBINS, L. Deviant Children Grown Up: A Sociological and Psychiatric Study of Sociopathic Personality, Baltimore, Williams and Wilkens, 1966.
- SARASON, Z.G. A cognitive social learning approach to juvenile delinquency. In: HARE, R.D. et SCHALLING, D. (Ed) Psychopathic Behavior: Approaches to Research, New York, Wiley, 1978.
- SATTERFIELD, J.H. The hyperactive child syndrome: A precursor of adult psychopathy? In: HARE, R.D. et SCHALLING, D. (Ed) Psychopathic Behavior: Approaches to Research, New York, Wiley, 1978.
- SATTERFIELD, J.H. et DAWSON, M. Electrodermal correlates of hyperactivity in children, *Psychophysiology*, 1971, 8, p. 191-197.
- SCHROEDER, M.L., SCHROEDER, K.G. et HARE, R.D. Generalizability of a checklist for assessment of psychopathy. In: Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1983, 51(4), p. 511-516.
- SUEDFILD, P. et LANDON, P.B. Psychopathic behavior: Approaches to research. In: HARE, R.D. et SCHALLING, D. (Eds.), Psychopathic Behavior: Approaches to Research, Chichester, England, Wiley, 1978, p. 347-376.

ZUCKERMAN, M. et LINK, K. Construct validity for the Sensation Seeking Scale. In: Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1968, 32, p. 420-426.



SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000012431

Storage

